AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 5 juin 1847.

BENEFICE DE Mme MENEHAN.

Représentation pour la Cloture définitive du Théâtre, par des amateurs de cette ville.

La 1re représentation de

UN GRAND D'ESPAGNE,

Drame mêlé de chants en 4 actes et [illegible], par L. PLACIDE CANONGE.

La 1re représentation de

UNE CHAMBRE A DEUX LITS.

Vaudeville en 1 acte.

Le prologue de

ROBERT MACAIRE.

Vaudeville par F. Lemaitre.

ORDRE DU SPECTACLE:
1o. Robert Macaire.
2o. Un grand d'Espagne.
3o. La Chambre à deux Lits.

Tous les rôles dans ces trois pièces sont remplis par des amateurs.

On commencera à 7 1/2 heures précises.

Pour la location s'adresser au bureau du Théâtre.

SALLE DE BAL DU JARDIN DU CARROLLTON.

Troisième Bal de Société.

Le troisième Bal de Société aura lieu [illegible]. Les personnes qui ont [illegible] ce bal sont informées que les chars [illegible] à l'encoignure des rues Baronne [illegible] à 8 heures P. M. précises.

Le bal ne sera pas renvoyé pour cause de mauvais temps.

Course de Chevaux

Qui aura lieu Dimanche prochain [illegible] entre 3 et 5 heures à

L'HYPPODROME BOGAMAN.

A [illegible]

Bourse de 100 piastres [illegible]

Un mile [illegible]

David Nicholson [illegible] HOPPING [illegible]

A. Gervais [illegible] SANGER

John M [illegible] REVENUE

[illegible] 25 cts. [illegible] 25 cts.

[illegible] Pour l'entrée ne sera [illegible] par cheval et la bourse sera [illegible] de 100 piastres.

5 juin. JAUVRY & MARCOUD.

SALLE DE BAL

DU RAILROAD PONTCHARTRAIN, ENCOIGNURE MORREAU ET CHAMPS ELYSEES, [illegible]

Les propriétaires préviennent respectueusement le public et la population en général, que cette salle est ouverte pour [illegible].

[illegible] un Grand Bal Paré et Masqué tous les MERCREDIS et DIMANCHES.

Et tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour les QUARTERONNES [illegible].

Les personnes [illegible] peuvent être assurées que l'ordre le plus strict y sera maintenu, et [illegible] cela.

Entrée aux bals: Cavaliers $1 gratis pour les Dames.

[illegible] la bonne [illegible] engagé, et il y aura [illegible].

[illegible] N. HALE, Directeur.

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres est maintenant ouverte à la Salle de Bal St. Louis, tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à [illegible]. La salle sera éclairée au gaz toutes les soirées jusqu'à 10 heures.

On trouvera [illegible] non seulement, mais comme étant une exhibition [illegible] la fameuse statue, Venus de Medicis par [illegible] Canova, &c. &c.

[illegible]

Toutes les couleurs sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs-d'œuvres les plus récents de Raphaël, des Titien, des Carrache, des Claude, des Rubens, des Murillo, des Salvator Rosa, des Carlo Dolci, des Vandyck, &c. &c. &c.

[illegible]

[illegible] pour $2. 13mars

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Vignettes et Portraits.

50 PLANCHES SUR ACIER par MM. E. Charpentier, [illegible], Moret, Fa[illegible], gravées par MM. A. [illegible], Dever, Geoffroy, [illegible], Rouargue, [illegible].

PROSPECTUS.

Cette collection de Vignettes et de Portraits est [illegible] destinée à l'histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers [illegible].

[illegible]

Les 5 premières livraisons sont prêtes à être délivrées aux souscripteurs [illegible].

VR HEBERT, 149, rue de Chartres.

N. B.—Le prix de la souscription [illegible] pour l'ouvrage complet. 13mai

L'ILLUSTRATION, Journal Universel. Accompagné de gravures [illegible] tous les samedis depuis l'année 1843. [illegible] partir du 1er mars. Pour la Nouvelle-Orléans [illegible] transport aux frais [illegible] pour abonnés.

Chaque numéro se compose de seize pages in-folio, imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tous les événements [illegible] contemporains.

On souscrit à la Nouvelle-Orléans, chez VICTOR HEBERT, Agent, 149 rue de Chartres.

N. B.—Les souscripteurs sont prévenus que les premiers numéros de l'année commencent [illegible] 25 mai

HISTOIRE DE PARIS

L'HISTOIRE de Paris, par Dulaure, nouvelle édition de Forne, ornée de gravures représentant tous les monuments de Paris, est en vente chez VOR HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.
25 mai

FLEURS ANIMEES.

LES Fleurs Animées, par Grandville, 1 beau volume grand in-8, en vente à la librairie de VOR HEBERT, 149, rue de Chartres.
25 mai

EDITION ILLUSTREE du Comte de Monte Cristo, en 2 beaux volumes grand in-8o, en vente chez VOR HEBERT, 149 rue de Chartres.
25 mai

AU MAGASIN DE GRANDE VARIETE!

TATOUT Frères, rue de Chartres, No. 161, Encoignure Toulouse.

REÇOIVENT par les navires Sohon, Taglioni et Ancona du Havre, un assortiment de marchandises nouvelles pour la saison:

2 caisses cordonnet en pièces assorties No.
1 do bourses de soie et de coton.
1 do boîtes à poudre avec houppes en cygne.
1 do mouchoirs de poche batiste avec [illegible] dentelle.
2 do mouchoirs couleur, imprimés.
1 do ombrelles diverses [illegible].
2 do éventails fins et ordinaires assortis.
1 do gazons français assortis de 1 à 24.
1 do brosses à dents, peignes divers.
1 do do à barbe assorties de No.
1 do boutons de nacre de toutes grandeurs.
1 do de mêlure corne, toile et façon buffle.
1 do anneaux cuivre non estampés, divers No.
4 do poudre fine parfumée, 2 do converts à battu, 1 do capsules de toutes marques, 1 do cartes diverses, tables, 2 do papier à lettre français ayé et uni, 3 do vernis pour bottes 1ère qualité, 1 do noire vernis pour cordonniers, 50 livres soie noire et couleur, à coudre.

Ils recoivent aussi de New-York:—45 caisses éventails chinois, 20 do bas et chaussettes qualités diverses, 75 boîtes savon pour toilette, 10 caisses encre noire et bleue 1ère qualité, 10 barriques cirages divers modèles, 5 caisses baleines pour corsets, 140 grosses cartes à jouer françaises, espagnoles et américaines, 3 caisses papier foolscap, 150 boîtes poudre en boules rondes, 1000 dous. poudre de riz pour toilette, 5 caisses éponges assorties de No.

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment de marchandises françaises, anglaises, allemandes et américaines, qu'ils offrent à vendre à très bas prix.

TATOUT Frères, Rue de Chartres, No 161, encoignure Toulouse.

TATOUT Frères.

IMPORTEURS directs d'une grande variété de marchandises de fantaisie et bonneterie françaises, anglaises, allemandes et américaines, &c., &c., No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 29 av

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET DE SOULIERS

No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Les marchands et les habitants peuvent obtenir un rabais [illegible]. Les chaussures qu'on y trouve sont toujours fraiches et viennent directement des manufactures. 3 dec

WM. H. SIMMONS,

Marchand Commissionnaire,

44, RUE POYDRAS.

9dec

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 81, rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

DE FOREST & Co.

Marchands commissionnaires en gros, ET AGENTS

Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.

No. 20, RUE DE LA DOUANE.

1er dec

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES

DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés L. A GUILLEMAIN,

13fev—1an Agent

CHAS. A. BARRIERE,

MAGASIN DE MARCHANDISES *Françaises, Anglaises et Américaines,* No. 20, rue Chartres, NOUVELLE-ORLEANS.

Importeur direct de marchandises françaises.

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, [illegible] No. 86. Tient son cabinet ouvert de [illegible] à six heures du soir. 17 mars

W[illegible]—150 barils rectifié, à vendre par [illegible] 44, Poydras.

REMEDES.

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, rue Poydras, se trouvent en vente les articles ci-après désignés [illegible] par les effets [illegible] qu'ils produisent [illegible].

La Panacée de Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pour la guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c. et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorroïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang, du foie grand nombre [illegible]. Le Liniment, ou Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistard et le Sirop d'Œillets du Dr. Rotho, mieux contre la pulmonie les affections aux poumons, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en serviront éprouveront des bienfaits de ces remèdes qui, sur cent [illegible] quatre-vingt dix guérissent. Que l'on [illegible] No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon, contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives. Les Pilules de Vanhambert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes. La Teinture Indienne pour les cheveux, par laquelle on pourra donner aux cheveux une couleur [illegible] châtain ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour le mal de tête nerveux ou bilieux. Le Baume de Colombie, d'Oldridge, non seulement [illegible] cheveux, mais aussi à [illegible] la teigne, &c.—La Panacée [illegible] contre les fièvres ou frissons, [illegible] secours d'aucune autre médecine. [illegible] composé avec lequel on [illegible]. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité. [illegible]

Tous ceux [illegible] THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.

☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE [illegible] contre les brûlures [illegible] No. 59, rue Poydras. [illegible]

GRANDE DECOUVERTE.—Remède contre la gonorrhée [illegible] à la No. 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si [illegible] pas satisfait.

Sirop Indien végétal, de Richard

CE sirop s'est fait connaitre par de nombreuses cures dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine, telles que Asthme, catarrhe chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.

L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance [illegible] dans la dyssenterie, sous les formes même les plus violentes.

On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de ceux [illegible] connus dans cette ville.

Se vend à la Nouvelle-Orléans:
Pharmacie Chaumette, coin Royale et Bienville.
— [illegible] Orléans et Dauphine.
— Sothes & Co. 24, rue des [illegible].
— Irichner, enc. Jackson et Lévée, à Lafayette.

A la Mobile:

— [illegible] Dauphine et Jackson.

Prix $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle-Orléans, 6 juin 1846.

M. RICHARD.—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison de maladies de poitrine, et je m'en trouvai [illegible]. Je ne puis assez le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c. dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BALGUY

M. RICHARD.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop. [illegible]

Nlle Orléans, 12 nov 1846. C. GETTY.

Ancien [illegible]

Mobile, 1er Dec 1846.

Je certifie avoir employé le Sirop végétal de Richard [illegible]. L. H. KELLER, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville [illegible].

Mobile, 2 décembre 1846. J. B. CAUTURIER.

Barthelemy Lopez, [illegible]

[illegible] B. LOPEZ

[illegible] CH. DANFORD.

[illegible] JACQUE BAPTISTE.

[illegible] T. SEYMOUR, Juge de Paix, Comté de Mobile.

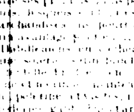

LE soussigné gérant du fonds de Mrs. Ventes aussi depuis [illegible] MARCHANDISES [illegible] FANTAISIES [illegible].

[illegible]

Les marchands et les habitants de la campagne trouveront toujours chez lui tous les articles de marchandises. D. F. WAYMOUTH.

B. ANTOGNINI & F. CLAVE,

FABRICANTS DE BILLARDS, 46, rue Conti, entre la rue Chartres et le passage de la Bourse.

ETANT en correspondance avec les premiers fabricants de France et des Etats-Unis, la maison ci-dessus est constamment approvisionnée de Billards et de garnitures de Billards, telles que drap d'Elbeuf, tables à marquer, billes, queues, bandes, franges, &c. [illegible]

[illegible]

On trouvera chez eux le fourneau économique, de différentes dimensions [illegible].

N. B.—On est prié d'envoyer l'adresse en donnant un ordre. 3 mai

MARCHANDISES SECHES,

TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les Brodées Union de France jusqu'aux dessins les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton divers, en toile, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.

Nous tenons en magasin cet article, au dessous des prix les plus [illegible] depuis $2 à $30 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.

Notre stock est considérable: la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coutant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées.

300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Conton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.

Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; draps; nappes damassées; linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi: Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix. DAMERON, THOMPSON & Co,

17mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane.

Manufacture de Peintures, Vernis et Mastic, de la Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont le plaisir d'annoncer à leurs pratiques et autres, que la nouvelle machine qu'il leur fallait pour pouvoir répondre aux ordres qu'ils reçoivent pour des peintures, &c., est actuellement complète, et que leurs machines à vapeur sont en pleine opération. Ils peuvent donc fournir de 20 à 30 tonneaux de peintures par jour. Elles sont garanties aussi excellentes, et à tout aussi bas prix que toutes celles qu'on importe ici. Les acheteurs pourront obtenir des boîtes de couleurs et des papiers d'un livre et d'offre, en envoyant leurs ordres à la manufacture, encoignure des rues Henderson et Tchoupitoulas, ou au No 46 rue du Canal.

8 mai ROBERT CLANNON & CO

Chemises de couleur.

REÇU par le navire Taglioni, du Havre, une caisse chemises de couleur, convenables pour le marché mexicain, à vendre avec le privilège du "Draw back," par LOISON & SILVESTRE,

22av 67, rue de Chartres

Bureau pour la vente de propriétés H. MOELLHAUSEN.

Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.

9 fev—1 ☞

F & J LACOSTE,

105, RUE ROYALE,

PREVIENNENT les marchands et le public en général, que leur sœur F Lacoste se disposant à partir pour l'Europe, ils vendront bon marché tous les articles suivants, composant leur stock:

Coutils blanc et couleur; mérinos 5/4 Paturle Lupin Piqué blanc pour gilets; de soie et satin do;
Mousseline imprimée pour robe, grande nouveauté
Mousseline laine [illegible]; casimir léger.
Cols brodés, mousseline et garnis dentelle, nouveauté
Mouchoirs batiste fil uni, à ourlet, rivière, imprimés; do couleur et brodés, garnis dentelles, tr riche;
Cravates jaconats et mousseline imprimée;
Cravates taffetas et satin, voilette blanche, noire
Corsets toutes qualités; gants fil d'Ecosse et soie;
Bonneterie noire et seque pour tailleurs;
Dentelles noire et blanche;
Bandes indéplissables; bas soie noire;
Bas coton blanc, écru et couleur;
Chaussettes fil de lin, écru et blanc;
do coton pour hommes et enfants;
Bretelles coton blanc, fil d'Ecosse et soie extra riche; do diverses pour enfants;
Caleçons pour bains;
Rubans de fil assortis de numéros; boutons de nacre et marbrerie diverses;
Eau de Cologne véritable de J M Farina;
do des meilleurs parfumeurs de Paris, crême de Perse, pommades fine et superfine; huile, extrait d'odeur, savon [illegible], du superfin, boites au [illegible], poudre, etc, etc. 5 avril

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mme P. [illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par la présente donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.

EMILE BORDELOIS, Dep. Greffier.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que [illegible] Collins, veuve de James Holbert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres d'administration à la succession vacante de feu James Holbert decédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. ALF. ROUSSEAU, Greffier.

28 mai—3fen10

ETAT DE LA LOUISIANE. 5me Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Jean François Girod, contre ses créanciers—No. 26,850.—Les créanciers de l'insolvable, et toutes personnes intéressées, sont par le présent notifiés d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la première publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution entre aujourd'hui par le syndic, ne serait pas homologué, les fonds distribués en conformité, le syndic déchargé de toute responsabilité et les cautions annulées.

Par ordre de cour, ce 27 mai 1847. JOHN S. BARON, député greffier.

28 mai—3fen10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—No 65.—Je certifie que le 10 mai 1847, jugement fut rendu par cette Cour dans l'affaire de Harriet Phelps vs Augustus S. Phelps son mari, dans les termes suivants, savoir:

Cette affaire a été prise aujourd'hui par consentement des parties, et soumise sur les témoignages.

M. Greiner avocat de la demanderesse, le defendeur in Pa. Pa.—Après mûr examen des témoignages, la Cour était convaincue que la réclamation de la demanderesse est juste, et que les affaires du défendeur sont en mauvais état, il est ordonné et décrété, que jugement de séparation de biens soit rendu en faveur de Harriet Phelps contre le défendeur Augustus S. Phelps, son mari, que la dite demanderesse recouvre du dit défendeur, la somme de sept mille quatre cent quatre-vingt seize piastres avec les frais de l'instance, et l'hypothèque et les privilèges accordés par la loi aux femmes mariées pour assurer leur droits paraphernaux et dotaux.

Jugement signé le 14 mai 1847.

Signé, T. H. KENNEDY, juge.

En foi de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau de cette Cour à la Nouvelle-Orléans, le 27 mai 1847, et la 71me année de l'indépendance des Etats Unis.

W. P. BEDLOCK, Greffier.

28 mai—3fen10j

TROISIEME COUR DE DISTRICT [illegible] velle Orléans.—No. [illegible]—Succession de Lucy M. Bryant.—Attendu que Philip Morris a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession vacante de Lucy M. Bryant decédée, avis est par le présent donné à tous ceux à qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, N. O. le 27 mai 1847.

W. P. BEDLOCK, Greffier.

28 mai—3fen10j

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District—No 481—Je soussigné, certifie que le 28 avril 1847, jugement a été entré dans cette Cour dans l'affaire de Justine Pedrega, épouse de Jules Roux, versus son mari, dans les termes suivants, savoir:

Sur la motion de L. Castera, avocat de la demanderesse et sur la présentation et remise en Cour du consentement écrit des parties, il est adjugé et décrété que le jugement rendu le 27 mars 1847, soit amendé comme suit: que Joséphine Justine Pedrega soit séparée de biens avec son mari, le dit jugement pour les pièces sortant à effet.

Jugement rendu le 28 avril 1847, signé le 3 mai 1847.

Signé, A. M. BUCHANAN, Juge.

En conséquence j'ai apposé le sceau de cette Cour à la Nouvelle Orléans, le 3 mai 1847, et la 71me de l'indépendance des Etats Unis.

Signé J. O. CHALON, Député Greffier.

[illegible] mai—3 en 30j

No. 8.5. Joseph Green vs ses créanciers et les créanciers de Moses Brown et Co.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et les créanciers de la raison Moses Brown et Co. il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers et des créanciers de ladite raison ait lieu [illegible] procham 1847, à dix heures A. M., [illegible] H. B. Cenas, Esq., notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire et pour nommer un syndic. En même temps toute procédure [illegible] contre ses biens et sa personne est suspendue. Il est de plus ordonné que T. L. Wolfe, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Témoin, l'honorable Geo. Strawbridge, juge de la dite Cour, ce 30 avril 1847.

7mai T. GILMORE, Greffier

DRAP ECARLATE—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre positivement à très bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE,

31mai 67, rue de Chartres

SUCRE—450 caisses sucre blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
31 mai 42, Gravier

SUCRE HAVANE—30 caisses en débarquement du brick Tâ, à vendre par L. CANTIN,
31 mai 42, Gravier

CAFE HAVANE—25 sacs en débarquement du brick Tâ, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
31mai 26, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—150 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Tâ, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
31mai 26, Vieille Levée

VIN importé directement de Bordeaux, Mont-ferrand, Haut Sauterne, Chateau Margaux, Lafitte, Blanquefort, Vin en caisse, Eau de Vie, de Cognac, à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116

VIN de Madère, —26 Barils vin de Madère à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116

VIN vieux d'Oporto.—1 Pipe vin vieux d'Oporto à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116

VIN DE MARSEILLE.—40 barriques vin de Marseille à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116.

VIN PORTO DE MARSEILLE.—100 quarts vin d'Oporto à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116,

VIN ou Madère de Marseille—25 Quarts ou demi à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116,

VIN de Chery directement importé—20 Paris vin de Chery à vendre par P. LONGIS,
31mai Rue Royale No 116,

Cotonnades, Cotonnades.

Reçu par les derniers arrivages de France, 40 balles cotonnade française supérieure, à vendre à bon marché pour clore une factorie, par
27 mai A. C. GOUGH, 22, Chartres.

Barèges, Barèges.

LE soussigné vient de recevoir directement de Paris, 10 cartons de barèges, dans les dessins les plus riches, sur lesquels il appelle l'attention des dames.

Aussi—200 rideaux blancs brodés, à des prix réduits. A. C. GOUGH, 22, Chartres.
27 mai

VIN DE MARSEILLE de la marque Bergasse, à vendre par
26mai B. TALAMON, 182, rue Royale.

VIN DE BORDEAUX,
110 barriques vin rouge St. Estèphe et Macau Medoc,
50 barriques vin rouge, Fronsac vieux,
12 do do 1er Lochen vieux,
12 demi barriques vin rouge, St. Estèphe Medoc,
20 barils vin blanc Haut Sauterne,
20 do do Haut Barsac, vieux,
Vin en caisses de 24 demi bouteilles, à vendre par B. TALAMON,
19 mai 182, rue Royale.

VIN DE St-Georges vieux, à vendre par B. TALAMON,
20 mai 182, rue Royale.

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,
20 mai 182, rue Royale.

ANISETTE supérieure de la marque Marie Brizard & Roger à vendre par B. TALAMON,
2av 182, rue Royale

SUCRE RAFFINE de Boston—300 caisses et barils.
POIVRE—150 sacs.
MAQUEREAUX—150 barils no 3.
THE—500 paquets.
SACS EN PITRE—10,000, 2 1/2 boisseaux, vendre par NORCROSS & FOSDICK
20 mai 40, Gravier

A VENDRE sur la Levée, en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin de Bergasse, 1re marque,
70 paniers d'huile Plagniol, grande bouteille,
30 do do do demi bouteille,
100 caisses eau de fleurs d'oranger,
150 mille bouchons pointus. N. DUDOUYT,
20mai 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

MOUCHOIRS coton—20 caisses mouchoirs à bas prix, d'un joli genre, venant d'être reçus et à vendre par DE FOREST & Co,
20 mai 20, Douane

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutil, de diverses qualités, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

INDIENNES—Récemment reçu un lot d'indiennes américaines, d'un genre et d'une qualité convenables aux marchés mexicains, à vendre par
20 mai DE FOREST & Co, 20, Douane

BOUTEILLES—En paniers de 144 et 100, de la contenance de 22 à 24 onces, en débarquement du navire Mozart, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
20 mai 54, Vieille Levée

VIN BLANC—80 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
10mai 17 et 19, St Louis.

SUCRE de la Havane—500 caisses blanc, jaune et terre, à vendre par B. VALLS,
3juin 26, Commune

CACOA—25 sacs Guayaquil, à vendre par
3juin B. VALLS, 26, Commune

CAFE—75 sacs Havane, à vendre par
3juin B. VALLS, 26, Commune

MIEL—2 tierçons, à vendre par B. VALLS,
3juin 26, Commune

CHARBON pulvérisé—8 boucauts, à vendre par
3juin B. VALLS, 26, Commune

GINGEMBRE sec—12 sacs, à vendre par
3juin B. VALLS, 26, Commune

AMANDES douces écossées—100 caisses, à vendre par B. VALLS,
3juin 26, Commune

HUILE de peppermint—3 estagnons, à vendre par B. VALLS,
3juin 26, Commune

TABAC de la Havane—60 bales, à vendre par
3juin B. VALLS, 26, Commune

NOIR ANIMAL de Philadelphie — 10 barils, à vendre par B. VALLS,
3juin 26, Commune

SUCRE de la Havane—85 caisses, en débarquement du brick Prince de Joinville, à vendre par
28mai B. VALLS, 26, Commune

MIEL—3 boucauts, en débarquement du brick Prince de Joinville, à vendre par
28mai B. VALLS, 26, Commune.

CIGARES de la Havane—111,725, en débarquement de la barque Catherine et des bricks T. Street et Prince de Joinville, à vendre par
28mai B. VALLS, 26 Commune.

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD,

1dec—1an Maison 140, coin Ursulines et Levée

VICTOR MICHOUD ayant entièrement abandonné le commerce [illegible], se livre exclusivement à la gestion des biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il accepte les pouvoirs de ceux qui s'adresseraient à lui. Il se recommande [illegible] Rue St-Louis, 67.

Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1847. 30janv

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la NOUVELLE-ORLEANS.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront, salut: Attendu que EUGENE RABASSE [illegible] une vente faite par le Shérif de la [illegible] Orléans, la propriété ci-après décrite [illegible] au greffe de cette Cour, ou ladite vente fut enregistrée le quatrième jour de juin de l'année 1847, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'évaluation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le vingtième jour de mai de l'année 1847, en vertu d'un décret de l'ancienne Cour de District, rendu le trois d'août de l'année 1841, dans l'affaire de la Banque de la Mobile vs. Andrew Hodge jr., No 23,454 du docket de l'ancienne Cour de première District judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à la quelle vente le dit Eugène Rabasse s'en est rendu acquéreur pour le prix de deux mille cent piastres, ce que le dit shérif reconnait avoir reçu de la manière suivante, savoir: la somme de cinq cent vingt cinq piastres comptant, et la balance en trois billets à l'ordre de et endossés par l'acquéreur, datés du jour de la vente, chacun pour la somme de cinq cent vingt cinq piastres et payables à un, deux et trois ans de date, et portant intérêt à raison de six pour cent par an à compter du jour de leur date, et pour assurer le paiement des dits billets une hypothèque spéciale repose sur la propriété vendue.

Description de la propriété d'après le transfert ci-dessus, savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Annonciation, dans la Municipalité No Deux et désigné par le No Dix dans l'îlet No Quatre-vingt huit, selon le plan du dit faubourg déposé au bureau de Louis T. Caire, notaire public en la ville de la Nouvelle Orléans, lequel lot forme l'encoignure des rues Bacchus et Euterpe et mesure, en pied français, soixante pieds de face sur la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 4 juin 1847.

O. LEBLANC Jr., Député Greffier.

5 juin—3fen10j

MME MAUGEY née Dezéreaux, sage femme reçue par la faculté de médecine de Paris et de la Nouvelle Orléans, a l'honneur de prévenir les Dames de sa clientelle, et le public en général, qu'à dater de ce jour, 1er mai, en maison d'accouchement est actuellement rue Royale, No 149, entre Toulouse et St Louis. Des chambres convenables y sont disposées afin de recevoir des Dames pensionnaires et qui désireraient au besoin y faire leurs couches. Mme Maugey saigne, vaccine, et donne ses soins à toutes les maladies des dames et enfants.

1ermai—2m

Aux planteurs et capitaines de navires et bateaux à vapeur.

FORGES PORTATIVES.

LES soussignés, agents de la manufacture, venant de recevoir quelques-unes de ces forges, invitent les planteurs et les capitaines de navires et bateaux à vapeur à venir les examiner.

Ces forges sont recommandables par leur solidité et leur commodité en ce qu'elles sont totalement en fer et contiennent dans leur corps le soufflet servant à alimenter le feu, et ne prennent pas plus de trois pieds de diamètre d'espace, etc.

S MASPEREAU & Co, Rue Condé, No 22

1er jan—2

CONSERVES ALIMENTAIRES.

200 boîtes demi boîtes Truffes du Périgord, 200 boîtes demi quarts de boîtes Pâtés truffés—500 demi boîtes Cèpes à l'huile,
200 boîtes Cèpes à l'huile,
300 demi boîtes petits Pois,
100 boîtes [illegible],
2000 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile,
500 quarts [illegible] do
En magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, 11, Conti

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE, rue Bagatelle No. 118,

[illegible] il prendra en pension des chevaux [illegible] et louera des chevaux [illegible] aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. Duffau [illegible] de VETERINAIRE [illegible] No 141 25 Août 1an

Importation directe

150 barils vin rouge ordinaire, différentes marques,
80 barriques vin vieux pour famille, 1844,
200 do vin Haut Preau, 1841,
100 do Haut Sauterne et Haut Barsac,
30 do Haut Sauterne 1839,
150 caisses St Julien; 25 do Lafitte, 1841,
25 do Haut Brion, 1841,
25 do Latour, 1837,
50 do Cerises à l'eau de vie,
20 do fruits assortis do,
40 do pruneaux en pot
100 boîtes sardines, marques différentes,
50 paniers [illegible], 20 do fine do
20 do [illegible] Champagne
[illegible] Dupuy,
40 caisses liqueurs [illegible]
200,000 bouchons assortis

GARNIER Frères, 2mars Rue de Chartres, No 145

BOUCHONS—72 balles, 15,000 chaque bouchons extra fins, 40 balles 15,000 chaque, [illegible] 1500 chaque [illegible], à vendre par P. P. CUCACHE
1mai Encoig. Condé et St [illegible]

VIN rouge en barriques—[illegible] à vendre par CH. DUFOUR, 11, Conti
6av

BOTTES, de cheval et Brodequins—72 caisses, actuellement en débarquement du navire [illegible] John Benson, à vendre par G W DUNBAR, 30 rue de la Douane
8mai

HUILE Plagniol et Marseille—200 paniers de 12 bouteilles et 24 demi bles. en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale,

COGNAC PELLEVOISIN—10 demi pipes Cognac, Pellevoisin, [illegible] 30 quarts do do dans les magasins de la Douane, pour avoir le drawback, à vendre par BAILLY BLANCHARD
25av—1m 21 rue de la Douane.

EAUX MINERALES GAZEUSES.

ON trouvera toujours chez les soussignés, des Eau de Vichy, eau de Spa, eau de Seidlitz, [illegible] pour boissons et pour bains, Et de l'eau de Seltz à [illegible] douz. bouteilles, Vendues à $1 00 avec les bouteilles.

BERTRAND & SIMON
16av coin Royale et Bienville

HUILE DE LIN—10 barils huile de lin, première qualité, en débarquement du vapeur Gov Jones, à vendre par D. LANATA,
15 mai 9 rue Jefferson

VIN HAUT SAUTERNE—250 caisses vieux Haut Sauterne, bouteilles et demi, [illegible] à vendre par
15 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

IL a été conduit aux épaves de la troisième Municipalité, [illegible] de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny.

1o Une vache noire, marquée sur la cuisse gauche, et ayant l'oreille droite coupée en dessous et fendue, et la gauche [illegible], sans aucune autre marque ni étampe apparente.

2o Une taure rouge, ayant le bout de la queue blanc, sans aucune marque ni étampe.

Si les dits animaux ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront la présente annonce, ils seront vendus à l'encan, [illegible] Commune, par l'encanteur préposé à cet effet. MANUEL PRADOS,

2juin—3en10 Gardien.

Epaves de la troisième Municipalité.

A DATER du 9 juin courant, les épaves de la 3e Municipalité seront, rue d'Amour, entre Esplanade et Histoire. 5juin

CONDUITS aux épaves du 1er district de la seconde Municipalité, coin Robin et Annonciation,

Une VACHE, jaune et blanche, ayant un morceau de chaque oreille coupé par derrière, grandes cornes tordues, sans étampe visible.

Une VACHE noire, le front, les pieds de derrière et le ventre blancs, sans étampe visible.

Si elles ne sont pas réclamées d'ici au 5 juin, elles seront vendues à l'endroit habituel par R. Kerrison, encanteur spécial. P. VAN BUREN,

27 mai—3fen10j 1er lieut. de la garde de nuit.

EPAVE.

IL a été arrêté sur le chemin de Gentilly une Jument rouge, sellée et bridée et marquée sur la cuisse gauche VI. Le propriétaire est prié de la faire réclamer sur l'habitation de Mme Veuve Foron, chemin de Gentilly, en payant les frais; autrement, il sera vendu à l'encan le 5 juin, à midi, au lieu accoutumé, encoignure Baronne et Commune, par l'encanteur préposé à cet effet.

27 mai—3fen10j

CONDUITS aux épaves du 1er District, 2de municipalité coin Robin et Annonciation.

Une Mule vache rouge, [illegible] les hanches, sans marque apparente.

Une MULE, brun foncé, de 15 1/2 mains, oreille gauche fendue, ferrée, sans marque visible.

Un MULET, bai, de 13 1/2 mains, tache blanche sur le dos, trois pieds ferrés, sans marque visible.

Un MULET, bai, de 13 mains, pieds noirs, non ferré, sans marque visible.

Une JUMENT alezan, de 15 1/2 mains, crinière et queue, pieds gauches ferrés, sans marque visible.

Un PONEY étalon, Isabelle, marqué sur la hanche gauche J. A.

Une JUMENT blanche, de 14 mains, de petites taches brunes sur le corps, pieds de devant ferrés, sans marque visible.

Un CHEVAL brun foncé, presque noir, de 15 mains, raie blanche sur le nez, jambe droite de derrière entière, trois pieds blancs, crinière et queue noires, longues, sans marque visible.

Une JUMENT PONEY, gris d'ardoise, de 13 mains, face et pieds blancs, non ferrée, sans marque visible.

Une JUMENT PONEY, bai, de 12 1/2 mains, trois pieds blancs, marquée sur la hanche gauche LI.

Si ces animaux ne sont pas réclamés, samedi, 5 juin, ils seront vendus par R. Kerrison, encanteur spécial. P. VAN BEUREN,

26 mai—3fen10j 1er Lieutenant garde [illegible]

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.

LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats Unis, et que l'on vend avec cette garantie.

AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, et d'Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture.

W. E. THOMPSON, 96, rue Gravier

19 déc—1an

A VENDRE par le soussigné pour clore diverses factures:
20 barriques vin Bordeaux, bon ord, div. marques,
40 do do pour famille,
12 do do Château Lafitte, vieux,
20 do do de Bergasse, 1ère marq.
150 barils vin blanc, Haut Sauterne, vieux,
6 1/2 pipes Cognac J J Dupuy, 4me preuve,
6 barils do do supérieur,
150 caisses absinthe suisse, diverses marques,
50 do Kirsch, do do
20 do Fruits à l'eau de vie, assortis,
20 do Prunes do
40 do abricots do
[illegible] paniers huile d'olive,
[illegible] do surfine et superfine,
[illegible] barils whiskey Monongahela, vieux,
100 mille bouchons fins.

N DUDOUYT,
12av 13, Toulouse entre Chartres et Levée

VERRE, cristal, bleu, &c,
Fioles blanches de toute grandeur,
do vertes, do do
Flacons bouchés à l'émerie,
Bocaux do de toute grandeur,
Bouteilles et flacons pour Eau de Cologne,
[illegible]
Bocaux à col cordons avec couverts en verre de toute grandeur, &c.
En débarquement et à vendre par R. BORNABEL,
9fév Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

VENTES JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—[illegible] par l'honorable Troisième Cour de District [illegible] je procéderai le mardi 6 de juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie par la famille à John Ulmer de la paroisse de Jefferson par acte au rapport de Wm Christy, notaire public, savoir:

Deux lots de terre avec les améliorations qui existent dessus, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Ste Thérèse, désignés sous les numéros [illegible] Le lot No [illegible] mesure 40 pieds de face à la rue St Thomas, sur 118 pieds de profondeur. Le lot No [illegible] mesure 25 pieds de face à la rue St Thomas, sur 144 pieds de profondeur sur une allée de 20 pieds [illegible] l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

5juin—3fen30j

LES ETATS UNIS vs John L. Daniel et als.—Cour de District des Etats Unis pour le district de la Louisiane—No 60—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, par consentement des parties, à la Nouvelle Bourse Commerciale, rue St Charles, entre les rues Common et Gravier, dans la ville de la Nouvelle Orléans, samedi, le 5 juin 1847, à midi, tous les droits, titres et intérêts de John L. Daniel dans et à la terre ci-après décrite, savoir:

1o 175 acres de terres plus ou moins, situés dans la paroisse de Sabine.

2o 175 acres plus ou moins situés dans la paroisse de De Soto, étant l'intérêt d'un huitième appartenant audit Daniel, dans le morceau de terre connu sous le nom de Ollveau, plus amplement décrit sur un acte passé par Wm. Williams, notaire public, pour la paroisse des Natchitoches, le 24 novembre 1840.

Conditions—comptant.

Bureau du Marshal des Etats Unis, Nouvelle Orléans, 29 avril 1847. W. F. WAGNER, Marshal des E. U.

29 avril—22 av, 15 et 29 mai, 2 & 5 juin

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 355—F. A. Kelman vs Gilbert C. Reynolds—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi sept de juin 1847, à cinq heures P. M. en face de mon bureau, rue d'Orléans, près la cathédrale, à l'adjudication d'un cheval et de deux drays, Nos. 337 et 538, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

26 mai—3en10j

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 560—John Hagan, au nom de [illegible] vs. Henry Burthe et J. [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 8 de juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux certains lots de terre, désignés sous les numéros Un et Trente de l'îlet numéro Cinquante sept, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No 2, sous la date du 1er mai 1840 et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire en cette ville, les dits lots de terre mesurant, mesure américaine, vingt sept pieds de face chaque à la rue Hoyville, sur cent pieds trois pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les appartenances y attachées.

Conditions:—comptant.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

7 mai—3en30j

Francisco de Paul [illegible]

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un [illegible] à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] juin 1847, à [illegible] dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 4046—Hosiery & Pearce [illegible] vs. Edward L. Antenscth & son épouse, ainsi contre Sarah Conolly, épouse de Edward L. Antenscth.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 22 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Annonciation, dans la Municipalité No 2 de cette ville, et désignés sous les numéros [illegible] de l'îlet borné par les rues [illegible], Magasin, Race et Robin, d'après un plan [illegible], mesurant en mesure française, [illegible] face à la rue du Camp, sur [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles, lesquels lots [illegible] contiguës.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent audits lots de terre.

Conditions—comptant.

JOHN L. LEWIS.

29 mai—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de R. H. Chinn et E. [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente, [illegible] mars 1847, et à moi adressé par [illegible] je procéderai [illegible], à midi [illegible] Rotonde de la Bourse [illegible]

[illegible]

Les lots Nos 11, quatre, Cinq et Six, ayant 25 pieds de face au faubourg [illegible] et 125 pieds de profondeur [illegible].

Le lot No Sept, ayant 26 pieds 6 pouces de face sur 125 pieds sur la ligne latérale [illegible].

Le lot No Huit ayant 26 pieds 6 pouces de face et de largeur dans le fond, sur 124 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les dits lots de terre sont remblayés et situés à proximité du marché Ste Marie.

Conditions: Un quart comptant, et la balance payable à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction et garantis par hypothèque.

Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS.

21 mai—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 572.—John Hagan pour le compte de George Lynn Gilbert Bancroft [illegible] Lafayette vs. Pierre Oscar Peyroux.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi 22 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Deux lots de terre désignés sous les numéros [illegible] et sept de l'îlet numéro vingt sept, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No 2, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire public.

Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles [illegible] l'angle de la rue Roman, sur laquelle il a une face de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes, [illegible].

Ensemble avec toutes leurs appartenances et dépendances.—Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS

19 mai—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Pablo Susias, vs Margaret Butterworth.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 491.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, 11 de juin 1847, à midi, en mon magasin de dépôt No 40, rue St. Anne, entre celles Condé et Royale, à l'adjudication d'un lot de meubles, savoir: Une petite armoire, 4 bois de lits, 8 chaises, 2 tables, 2 matelas, 3 malles, 3 glaces, un petit lot d'ustensiles de cuisine saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,

31mai—3fen10j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 438—Lucius C. Duncan vs William Mackey.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 5 de juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Delord, de cette ville, faisant partie d'une portion de terre acquise par la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, de Mme Louise Delord Sarpy, épouse de Dominique F. Burthe, par acte au rapport de G. R. Stringer, notaire public en cette ville, daté du 25 mai 1831.

Lequel lot de terre est désigné sous le numéro 339, sur un plan dressé par R. Delafield, ingénieur, daté de mars 1831, et déposé en l'étude du dit notaire Stringer, (aujourd'hui celle de Théodore Guyol notaire)—Le dit lot mesurant 25 pieds de face au débarcadère de Pensacola, (Pensacola Landing), sur une profondeur de 103 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 338 du dit plan, et 92 pieds sur la ligne du côté opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.

☞ Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,

4 juin—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No 12,492.—(Cour de Paroisse)—La Banque de l'Union de la Louisiane vs. veuve Lavaudais Beaumont et Theodule Lavaudais, ès soldo.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Troisième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 22 juin 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, appartenant à Veuve Lavaudais Beaumont, et saisie dans ladite affaire, savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé près cette ville, sur le chemin du Bayou, à droite en allant de cette ville, ayant 33 pieds de face audit chemin du Bayou, sur 180 pieds plus ou moins de profondeur, borné d'un côté par la propriété appartenant aujourd'hui ou ci-devant appartenant à la succession Lambert, et de l'autre côté par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Daniel Isnard.

Conditions:—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

JOHN L. LEWIS,

4 juin—3en15j Shérif de la paroisse d'Orléans

A VENDRE par les soussignés:
3,000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
800 boîtes et demi boîtes petits pois [illegible],
200 do do truffes du Périgord,
600 do do saumon anglais,
500 do do homards,
500 demi-boîtes cèpes à l'huile,
150 boîtes de 2 et 4 livres bœuf bouilli,
15 caisses anchois à l'huile,
Pâtés et gibiers truffés de toutes dimensions,
Fruits au jus et à l'eau de vie, et beaucoup d'autres conserves alimentaires, à vendre par LORKILIER & Co,
7 mai Encoignure Royale et Douane

COGNAC AU DRAWBACK—10 demi pipes cognac quatrième preuve marque A. Dossant Jne, en débarquement du brick Planeta, de Bordeaux, ayant droit au drawback. [illegible]
15 mai [illegible] Jefferson

T[illegible] des [illegible] siguilles de [illegible] pour dentistes [illegible] &c. [illegible]

[illegible] BORNABEL, Pharmacien. Encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

AVIS. [illegible]

[illegible] B. O. VICKE [illegible] transporte ses [illegible] de Cirque, au premier [illegible]

[illegible] en entrepôt [illegible] de recevoir par le navire [illegible] de New-York [illegible]

B MASPEREAU & Co, [illegible]

EN débarquement [illegible] de Frontignan, 30 do [illegible], pêches, abricots, 30 caisses [illegible] et Champagne, [illegible] grand échelle [illegible] et Leoville [illegible] Brunetout, [illegible] 30 do [illegible] Champagne, [illegible] bouteilles, Guimet, 25 caisses [illegible] en caisse, [illegible] et supérieur, Clavet et Champagne [illegible] 21 demi barriques toute l'année [illegible] 200 milliers bouchons [illegible] et pintes 100 demi pipes [illegible] NUMA LACOSTE, 9av 103, Royale.

EN débarquement du navire Jane [illegible], de Bordeaux,
2 demi pipes Eau de vie, 4me preuve J. J. Dupuy,
5 quarts do do 4me do do
400 caisses St Julien, avec capsules et étiquettes,
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
2av 17 et 19, rue St-Louis.

A VENDRE. En débarquement du navire Per[illegible], venant de Marseille:
100 barriques vin, Aurably fils; 100 do Bethrat,
30 caisses savon, du poids de 25 à la livre,
100 paniers huile en demi bouteilles,
500 do do de 24 onces, Plaguol,
100 caisses olives verdales.
D LANATA,
10av 9 & 10, rue Jefferson,

VIN blanc—30 barils vin blanc Sauterne, qualité supérieure, en magasin, et à vendre par
6av CH. DUFOUR, 11, Conti

TABAC HAVANE—270 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par
2av L. CANTIN, 42, Gravier

ESSENCE—300 livres essence de citron et orange, à vendre par BERTRAND & SIMON,
14 av coin Royale et Bienville

COGNAC—15 demi pip. Maglory, fine champagne,
20 quarts do do do
20 quarts vieux cognac supérieur, 1805,
200 barils vin blanc, supérieur,
100 barriques vin rouge, divers crus et trous
100 caisses vin Haut Sauterne,
[illegible] J. & J. TARDOS,

10 CAISSES COTON blanc [illegible] marche, [illegible] à vendre par [illegible]
5mai

1000 [illegible]
5mai

A vendre [illegible]

[illegible] FELLEREN

[illegible] L. CANTIN, 42, Gravier

A VENDRE [illegible]

VICT. MALLAN, [illegible]
25 mai

250 BARRIQUES vin St Julien [illegible] à vendre par [illegible]
25 mai

60 BARILS vin blanc, à vendre [illegible]
5 mai

500 DAMEJEANNES de [illegible]
25 av D. BUCHE

200 CAISSES vin blanc, [illegible] à vendre par D [illegible]

100 CAISSES vin rouge, [illegible] à vendre par D. BUCHE
[illegible]

100 CAISSES eau de vie [illegible]
25 mai

50 DEMI BARRIQUES [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] du brick Adam [illegible] L. CANTIN

FARINE DE MAIS—200 [illegible] JOHN O. WOODRUFF [illegible]

BOIS D'ARC [illegible] DARAN, QUERVAUX [illegible]

D[illegible]

EMERSON, [illegible]

TABAC à priser de toutes qualités [illegible] Macaubas, Ecossais [illegible] Tchoupitoulas [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE [illegible] Regalias, des marques [illegible] Lentad, Lana, [illegible] à vendre par [illegible]

EAU DE VIE de la Rochelle [illegible] Cognac, [illegible] & Co. 10 quarts pipes do [illegible] au débarquement du [illegible] J. & J. T[illegible]

BOIS D'ARC, ORANGE [illegible] 10 livres graines de bois [illegible] Les épines de ce bois [illegible] le traverser. [illegible]

Chapeaux ! Chapeaux !

Reçu par les derniers [illegible] manufactures de New York [illegible]

20 douz [illegible]
10 [illegible]
6 [illegible]
50 [illegible]
17 50 do [illegible]

JOHN PELLOW [illegible]
10av

MOUCHOIRS [illegible] à vendre par [illegible] gros par [illegible] PERRET

CUIRS [illegible]

GARTHWAITE, PAYAN & Co,

No. 10, RUE DU CANAL, (Faubourg [illegible] rue de la Vieille Levée [illegible])

Manufacture No. 224, Broad Street, Newark, N. J.

EN outre de leur vaste stock [illegible] de cervos [illegible] Tenesse et [illegible] d'AUTOMNE [illegible] à vendre pour de comptant [illegible] avant, à des prix excessivement [illegible].

ARTICLES POUR LES HABITANTS [illegible] et Matière toile et laine [illegible] chemises et pantalons [illegible] blanches, grises [illegible] à carreaux, gilets [illegible] chemises en flanelle [illegible] et blanche, chemises en [illegible] et carreaux [illegible] gougs bleu, et en calicot. Les [illegible] campagne 15 caisses brolequins [illegible] pressen et pour l'usage des habitants.

ARTICLES POUR LA VILLE ET LES [illegible] DE LA COTE—Habits d'une coupe [illegible] tots, sacs, tout aller, habits de [illegible] habits et levites à la Panet, leste [illegible] à la comte d'Orsay, de spectateur et [illegible]

ETOFFES—Draps français, [illegible] Belges, et américains, noirs, [illegible] bronze, et bleu noir; à l'épreuve [illegible] chevre, Cambles et Jouvie, &c.

PANTALONS—En cheviot [illegible] cotes, casimir uni et de fantaisie [illegible] écossais et fantaisie, en et Cés [illegible] nolange, en colonnade de fantaisie [illegible]

GILETS DE DESSOUS—[illegible] cotelets a roploan, croiset, et [illegible] la Robespierre; en casimir [illegible] et cachemire [illegible] fantaisie.

Les habitans et marchands [illegible] examiner notre stock de [illegible] avant de faire leurs emplettes.

GARTHWAITE, PAYAN & Co,

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846.

L'ANNEE fiscale de cette institution s'étant terminée le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente cent et seize pour cent* sur le montant des primes gagnées pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants:

Le 4 octobre	1842	32	pour cent
"	1843,	34	"
"	1844,	36	"
"	1845,	00	"

En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.

Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.

On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.

Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre du gain ait atteint un *million de piastres*.

Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevant à $695,656 et le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de primes payées depuis cette époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.

Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.

L. MATTHEWS, Agent. Encoignure des rues Camp et Douane.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés, agents du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances Protection et Ætna, d'Hartford (Connecticut) préviennent les assurances contre les risques de mer, de navires et de feu, aux termes les plus favorables.

Toutes les pertes qui peuvent éprouver les compagnies ou nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les lois des compagnies d'Assurances de cette ville et payées avec promptitude en monnaie courante des banques de la Nouvelle Orléans.

☞ *Le bureau est au No. 17, rue du Camp.* W. R. FOSDICK, G. C. LAWRASON, Agents.

14sept—1an.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Robert Parker, venant de Bordeaux 100 barils vin blanc Haut Sauterne.
40 barriques vin St Julien, bon ord naire.
N. DUDOUYT,
29 avril rue Toulouse No 13

SACS EN PITRE—500 sacs de 4 boisseaux, à vendre par J. W. STANTON & Co,
21 mai Encoig. Magazine et Lafayette,

HUILE ET BLANC DE BALEINE—2000 gallons huile blanchie et naturelle, pour l'hyver; 200 caisses blanc de baleine assortis, de New Bedford: à vendre par J. W. STANTON & CO,
24 mai Encoig. Magasin et Lafayette

DAME-JEANNES — 1,000 Dame-jeannes françaises, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CA[illegible] 42, [illegible]

H[illegible] huile [illegible] [illegible] bouteilles [illegible] paniers de demi-bouteilles, [illegible] navire [illegible] venant de [illegible]
30 mai [illegible] Louis.

F[illegible]VES—10 barils en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,

VENTES DE CE JOUR

Fonds d'épicerie de valeur, Mobiliers, agrès, reposoir et [illegible].

PAR BEARD, CALHOUN [illegible]

[illegible]

Farine! Farine! Farine!

PAR PEAR & CARMAN, Encanteurs.

AUJOURD'HUI, à 4 heures 1/2, il sera vendu sur la Levée, [illegible] Cincinnati, [illegible] 5 juin

Terrains de valeur dans la Troisième Municipalité, vendus [illegible].

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, [illegible], à la [illegible] St Louis, il sera vendu [illegible] vingt-cinq terrains, à l'angle des rues des [illegible] Bons [illegible] Marais, [illegible] à la Bourse.

Conditions.—Un quart comptant; balance [illegible] 18 et 24 mois. Acte de vente par Ph. [illegible] aux frais [illegible] juin

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Propriété au Bayou [illegible]

SAMEDI prochain, 5 de juin, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu, une propriété [illegible] Bayou, consistant en un terrain mesurant 75 pieds face au dit bayou, sur 300 pieds de profondeur [illegible] y a sur le terrain une [illegible] d'arbres fruitiers, [illegible] qu'occupe Mme Herriman. Conditions: 1/3 comptant [illegible] mois. Acte par Amédée [illegible] de l'acquéreur.

Propriétés dans [illegible]

[illegible]

[illegible] balance comme dans [illegible] montant est de $1,100, à [illegible]

[illegible]

Un certain lot de terre situé rue du Cirque, de la Municipalité, entre Canal et Cirque et situé [illegible] 34 [illegible], mesurant 31 [illegible] 11 pouces à lignes, sur chacune des deux rues, et une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces à lignes, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, [illegible] une maison [illegible] à raison de $15 par mois [illegible].

[illegible] de la Banque des Citoyens, [illegible] sur la propriété.

[illegible]

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu [illegible] à la Bourse [illegible]

[illegible] BETSY, âgée d'environ [illegible] ANDREW [illegible]

[illegible]

PAR P. E. TRICOU, Encanteur.

SAMEDI 5 [illegible] au comptant à onze heures du matin, [illegible] rue de Ste [illegible] et Remparts, il sera vendu [illegible] Louis XV [illegible] un [illegible] On peut [illegible] avant la vente.

4 juin [illegible]

Succession de Madame Jeannette Nathans, [illegible]

PAR N. BARNETT Jne Encanteur.

EN vertu [illegible] Cour de Paroisse de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 1847 [illegible]

1o Une certaine portion de terre [illegible] Fontainebleau [illegible]

[illegible]

Ensemble avec les bâtisses [illegible] maison [illegible] Une maison [illegible]

[illegible]

2o La moitié [illegible] Lewisburg [illegible] St Tammany [illegible] Bongard [illegible]

[illegible] Deux [illegible] trouvent situés dans la ville de [illegible] lots Nos 1 et 2 [illegible]

[illegible]

4o Un lot [illegible] Lafourche [illegible]

Conditions—Un quart comptant, la balance à 12 et 18 mois de crédit en billets [illegible]

L'acquéreur des propriétés [illegible] devra faire assurer les [illegible] compagnie de cette ville [illegible] de de $1,500, et devra [illegible] rance au futur [illegible]

Les actes de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4mai

Propriété de valeur dans la Première Municipalité.

PAR ABAT & DOMINGON.

IL sera vendu, samedi [illegible] 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis [illegible]

UN SUPERBE [illegible] dans le quartier le plus [illegible] rues Condé et Royale [illegible] rue de l'Esplanade, au [illegible]

[illegible]

Conditions—Moitié comptant et moitié à un an de crédit, avec intérêt à raison de six pour cent l'an. 30 mai—3,4,5,6.

JOHN O. WOODRUFF & Co,

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

No 60, rue du Camp.

JOHN O WOODRUFF, JAMES E WOODRUFF.

11jan

REÇU par les derniers arrivages du Havre
Robes brodées, blanches et en couleur:
Mousseline brodée pour robes,
Jours de rideaux brodés,
[illegible] en pièces, dentelles en pièces;
Ginghams, etc. etc.
A vendre par Fx PERRET,
10.6 av 48 rue Bienville

MARCHANDISES américaines pour le marché mexicain.—En débarquement [illegible] d'Indiennes, à [illegible] à vendre par McDOWELL & PECK,
10 mai 22, Douane.

MARCHANDISES, en entrepôt à la Douane—Platille, 3/4, 7/8 et 4/4; bretannias 3/4 et 4/4, etopillas, 7/8 et 4/4, arabias en couleur; creas à la morlaix; listadoes; coutils [illegible]; mouchoirs de batiste, ayant droit au drawback, à vendre par McDOWELL & PECK.
10 mai 22, Douane.

CHANVRE—142 balles chanvre de Sisal, en débarquement de la goélette Apuranido; Chapeaux—85 chapeaux de Campêche; Hamacs—100 hamacs, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
10 mai 54 Vieille Levée

FIL patentés [illegible] blanc et noir, Nos assortis, à vendre par McDOWELL & PECK,
10mai 22, Douane.

VIEUX COGNAC SUPERIEUR—Constamment [illegible] assortiment complet de [illegible] bien connu, Castillon, Ph. [illegible], 1825 et 1813, chez EUGENE ROCHEREAU & Co,
10mai 17 et 19, St-Louis,

VINS VIEUX en caisse—100 caisses des marques Chateau Lafitte, Chateau Léoville, St-Estèphe, &c, &c, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co,
10mai 17 et 19, St-Louis.

[illegible] A LABORDE—[illegible]
10mai 17 et 19, St Louis.

OMBRELLES—400 ombrelles en [illegible] prix [illegible]. Aussi [illegible] de superbes [illegible] Platille, à vendre au-dessous des cours par A. C. GOUGH, 22, Chartres.
3mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible]

Groceries, [illegible]

LUNDI courant [illegible] 5juin

PAR J. P. BLACK & Co. Encanteur [illegible] Vieille Levée [illegible]

Belles Maisons à trois étages. PAR N. VIGNIE.

[illegible]

Maisons en briques à trois étages avec piliers en granit sur la levée.

PAR N. VIGNIE Encanteur.

[illegible]

TERMES ET CONDITIONS.

[illegible] Hermann, notaire public. 3 juin

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu [illegible] 9 juin 1847, à midi, à la Bourse [illegible]

[illegible]

Conditions—Un quart comptant, et la balance [illegible]

[illegible] la vente par devant Philippe Lacoste, notaire aux frais des acquéreurs. 3 juin

Vente libérale de terrains, vis-à-vis le marché Lafayette.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

[illegible] St. Mary, et [illegible]

[illegible]

Beaux Terrains sans Réserve.

PAR N. VIGNIE.

[illegible]

Le lot No 6 mesure 25 pieds de face à la rue [illegible]

Quatre grands lots de terre, situés dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Nayades et Prytanie, désignés par les lots Nos 16, 17, 31 et 32.

Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 150 pieds 9 pouces et 6 lignes.

Les lots Nos 31 et 32 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 150 pieds 9 pouces et 10 lignes.

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés à l'Arcade avant la vente.

TERMES ET CONDITIONS.

Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit [illegible]

A. BARRAUD,

COIFFEUR-PARFUMEUR, [illegible]

[illegible]

Nouveautés, [illegible]

Objets pour Hommes.

[illegible]

AUX HABITANTS SUCRIERS.

REÇU tout récemment de Liverpool une machine à broyer [illegible] pour presser la canne, d'une bonne construction.

Aussi—22 chaudières [illegible] en fer fondu, de toutes les dimensions possibles, à vendre par WYLIE & [illegible]
21av 92, [illegible]

200 barils de farine [illegible] Quincy, [illegible] GERARD & [illegible]
10 mai [illegible]

S[illegible] BRUBES français [illegible] caisses, [illegible] LEOPOLD JEANNET.
22 mai

FONDS de la Banque [illegible] LEOPOLD JEANNET
22 mai [illegible]

TOILE à voile [illegible] à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 rue St L[illegible]
22 mai

INDIGO de Guatemala [illegible] tements, à vendre par LEOPOLD JEANNET.
22 mai [illegible]

O. TALAMON, 44, Chartres.

OFFRE à vendre en débarquement du navire South Carolina, du Havre:
12 balles coton nale bleue fine, [illegible] et bon marché.
6 caisses parfumeries, crême de perse, savons, extraits d'odeur, poudre de riz &c. 22 mai

EAU DE VIE DE COGNAC—Vieille Eau de vie de cognac, de 1815 et 1825, marque Castillon, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St-Louis

ABSYNTHE & KIRSCH—Marque de Yerrin à Lacouillette, à vendre par LEOPOLD JEANNET.
22 mai 22, rue St Louis

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

PAPIER à enveloppe très supérieur, de toutes grandeurs.
Papier pour pains de sucre, [illegible] qualité, bleu et blanc;
Papier pour quincailliers et pour [illegible];
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas [illegible] A. GORDON, agent.
7 mai—1an 6, Front Levée.

FARINE—500 barils des moulins de St [illegible] à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
26 mai 60 Camp

VOITURES.

LE soussigné offre [illegible] nombre de la boutique [illegible] la plus moderne. Cabriolets, [illegible], Coupés, Buggys, Wagons; [illegible] prix réduits. [illegible] E. B. CRANE, 66, St Charles, [illegible] en face du Commercial Exchange.

SAUCISSONS DE GENES ET DE BOLOGNE—[illegible] en gros et en détail, par D. LANATA, 9 rue Jefferson
15 mai

HUILE de baleine [illegible] blanchie et non-blanchie, à vendre par J. W. STANTON, coin Magasin et Lafayette.
3mai

POUR LES ATTAKAPAS. [illegible]

POUR LA HAVANE.—Le brick PETRUS, capitaine J. Deville, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 21 Douane

POUR LA HAVANE.—[illegible]

POUR BORDEAUX.—[illegible] WAKONA, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 27 mai 23 rue Conti

POUR LE HAVRE.—[illegible]

POUR LIVERPOOL.—Le [illegible] LARNE, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 27 mai 25 rue Conti

MADISONVILLE [illegible]

Arrangement [illegible] Le bateau à vapeur BELLE [illegible] LEE, cap. John [illegible] Donaldsonville, [illegible] Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, [illegible]

[illegible] WYLIE & GANA, 52 Bienville

50 CAISSES [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD, [illegible]
22 avril—1m

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis
4 mai

CAPE RIO—1,200 sacs café Rio, des Montagnes [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co, Encoig. Magasin et Lafayette
24 mai

CAFE [illegible] STANTON & Co, Magasin et Lafayette

[illegible] 40 caisses [illegible]

[illegible] DARAN, QUERVAUX [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses jaune en magasin et à vendre par RAYMOND CAREY, [illegible] Vieille Levée
13 mai

O TALAMON

Rue de Chartres, No 44

[illegible]

CAFE JAVA—100 sacs [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier
19av